

*Rép. à la question 13.*—Les effets de la panique causée par la faillite de la Commerciale et le procédé de la banque de Montréal, furent l'avisement des prix des denrées et la stagnation du commerce.

*Rép. à la question 14.*—Je transmets les cotes insérées au *Canadian Monetary Times* et *Insurance Chronicle*, avant et après la panique ; ils accusent une baisse considérable.

*Rép. à la question 15.*—Même réponse.

*Rép. à la question 16.*—Le marché monétaire, au commencement d'octobre, était actif ; mais, en novembre, les opérations furent très-resserrées.

*Rép. à la question 17.*—A l'époque de son introduction, elle excita presque une crise financière ; les affaires du pays et des banques en souffrirent un grave dommage pendant quelque temps. Je suis d'opinion que si on n'avait pas mis en vigueur cette législation, il n'y aurait eu ni crise ni panique en octobre dernier ; car la banque de Montréal, se trouvant dès lors sur le pied des autres banques de la province, n'eût pas osé faire tomber en discrédit les billets d'institutions tout aussi solvables qu'elle ; mais, grâce au contrôle qu'elle avait sur les émissions du gouvernement, elle se voyait en sûreté contre les assauts ; et comme elle est non-seulement payée par le gouvernement pour sa propre circulation, mais qu'elle perçoit encore un pourcentage sur la circulation du gouvernement, il est manifestement de son intérêt de supplanter les autres banques. C'est ce qu'on peut appeler, je suppose, la pression que le gouvernement peut proprement exercer sur les institutions financières du pays. (Voir l'exposé de l'honorable M. Galt au sujet de la banque Commerciale.) En ce cas, c'est là une chose extrêmement préjudiciable au commerce et au public.

*Rép. à la question 18.*—On ne peut empêcher les paniques au moyen de la législation. Le papier-monnaie de banque actuel est certainement sûr, parce qu'il est fondé sur le capital versé et que les actionnaires sont responsables en outre jusqu'à concurrence du double de leurs actions, s'il est nécessaire. Une telle monnaie est, à mon avis, bien plus sûre que les effets d'un gouvernement. La première doit se payer jusqu'au dernier sou ; on élude le paiement des autres par ordre en conseil ou par quelque autre moyen, quand on ne trouve pas convenable d'en faire le rachat.

Pour les besoins du pays, le système actuel a bien fonctionné, mieux peut-être qu'aucun autre n'eût pu le faire ; et je crois qu'il est dangereux de tenter des expériences sur ce qui a produit d'aussi utiles résultats et de courir le risque d'avoir quelque chose de moins bon.

Le fait même que le gouvernement émet à Montréal son papier légal qui n'est rachetable qu'à Toronto, et qu'il émet à Toronto celui qui se rachète à Montréal, fait voir qu'il ne désire pas qu'on en demande le rachat. Comme preuve que les banques ne sont point trop payées, je pense qu'on peut dire avec vérité qu'à les prendre toutes depuis leur commencement, elles n'ont point rapporté, terme moyen, six pour cent à leurs actionnaires.

Que la législature apporte les précautions nécessaires en accordant des chartes, qu'elle mette toutes les banques sur un pied d'égalité, et, si elle le juge nécessaire, qu'elle exige de nouvelles garanties, et elle aura assez fait. On ne devrait mettre aucune banque ni la laisser en état, au caprice de son gérant, de causer des perturbations monétaires, et de paralyser par là le commerce du pays.

M. George Walker dit : "L'idée de créer un papier-monnaie d'Etat, et d'emprunter ainsi sans intérêt, n'est pas nouvelle. Elle s'est présentée à tous les peuples civilisés, dans les cas extrêmes. Les hommes d'Etat éminents de tous les pays, après l'avoir étudiée, l'ont universellement rejetée comme impraticable. Il n'y a pas d'exemple qu'une nation solvable ait adopté ce genre de monnaie, si ce n'est dans des cas de nécessité impérieuse qui la rendaient temporairement incapable de payer en espèces. Bien que sous certains rapports, il s'opère un progrès constant dans le mécanisme du commerce, le temps n'a pas triomphé des raisons qui ont fait rejeter l'expédient du papier-monnaie d'Etat ; et ces raisons sont insurmontables."

Alexandre Hamilton dit dans son rapport sur la question d'une banque nationale : "l'émission de papier-monnaie sous l'autorité du gouvernement est sagement défendue aux Etats-Unis par la constitution nationale ; et le gouvernement des Etats-Unis ne doit pas méconnaître l'esprit de cette constitution. Quoique l'émission de papier-monnaie sous le contrôle de l'autorité générale puisse présenter quelques avantages que n'auraient point